

Séance du 30 novembre 2010

L'an deux mil dix, le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIELLER, Maire, après avoir été convoqué le 23 novembre 2010, conformément à l'article L 121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Monsieur SIELLER, Madame DELFAU, Monsieur LE PAGE (de la délibération n° 10-328 à la délibération n° 10-335), Madame BIGOT, Monsieur PITHOIS, Madame RICAUD (de la délibération n° 10-328 à la délibération n° 10-335), Monsieur BALLARD, Madame GARDEY (de la délibération n° 10-328 à la délibération n° 10-344), Monsieur FEVRIER, Madame PIANET, Madame LEVEIL, Madame FLATTOT, Monsieur DUVAL, Madame QUINTIN, Monsieur DELAMARRE, Madame KIEFFER, Madame MOTEL, Monsieur LE FLOCH, Monsieur LE DIAGON, Madame MOUCHOUX, Monsieur THIBURCE, Monsieur GAUTIER, Madame NICOT et Madame PERRIN.

Etaient absents ou absents excusés : Monsieur LE PAGE (de la délibération n° 10-336 à la délibération n° 10-349), Madame RICAUD (de la délibération n° 10-336 à la délibération n° 10-349, excusée, donne pouvoir à Monsieur GAUTIER), Madame GARDEY (de la délibération n° 10-345 à la délibération n° 10-349), Madame ANDRE (excusée, donne pouvoir à Madame DELFAU), Monsieur HELIGON (excusé, donne pouvoir à Monsieur LE PAGE), Monsieur LEPORT (excusé, donne pouvoir à Madame KIEFFER), Madame CHERADAME et Madame HAMON (excusée, donne pouvoir à Madame MOUCHOUX).

Secrétaire de séance : Didier LE DIAGON.

---

N° 10-328

La Commission des Finances, réunie le 23 novembre 2010, **propose**, pour l'année 2011, **d'appliquer les tarifs** suivants :

**• PORT DE PLAISANCE DE PONT-REAN**

1 - LOCATION DE PONTONS

Location de pontons	Anciens prix	Prix au 01.01.2011
1 an	326,00 €	<b>331,00 €</b>
6 mois	230,00 €	<b>233,00 €</b>
1 mois	51,00 €	<b>52,00 €</b>
1 semaine	-	<b>15,00 €</b>

2 - LOCATION DE PEDALOS

Location de pédalos	Anciens prix	Prix au 01.01.2011
1/2 heure	6,25 €	<b>6,35 €</b>
heure	10,70 €	<b>10,85 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-329

La Commission des Finances, réunie le 23 novembre 2010, **propose**, pour l'année 2011, **d'appliquer les tarifs** suivants :

• **MEDIATHEQUE DE GUICHEN**

	Anciens prix	Prix au 01.01.2011
. Abonnement annuel de date à date ( <i>par famille</i> )	15,00 €	<b>15,00 €</b>
. Carte d'abonnement ( <i>en cas de perte</i> )	1,50 €	<b>1,50 €</b>
. Remboursement de documents non rendus, perdus ou détériorés :		
<i>Catégorie 1</i>	6,00 €	<b>6,00 €</b>
- livre de poche enfant ou adulte		
- revue enfant ou adulte		
<i>Catégorie 2</i>	12,00 €	<b>12,00 €</b>
- album enfant		
- CD ROM		
- bande dessinée enfant ou adulte		
<i>Catégorie 3</i>	18,00 €	<b>18,00 €</b>
- livre broché enfant ou adulte (roman, essai, documentaire)		
- disque compact		
<i>Catégorie 4</i>	35,00 €	<b>35,00 €</b>
- coffret disques compacts		
<i>Catégorie 5</i>	45,00 €	<b>45,00 €</b>
- DVD		
- beau livre, livre d'Art		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-330

La Commission des Finances, réunie le 23 novembre 2010, **propose**, pour l'année 2011, **d'appliquer les tarifs** suivants :

• **RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL**

1°) pour les élèves des classes maternelles et primaires et l'accueil de loisirs soumis aux quotients familiaux

Tranche	Quotient familial	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Tranche 1	0 à 399 €	1,29 €	<b>1,29 €</b>
Tranche 2	400 à 599 €	1,77 €	<b>1,77 €</b>
Tranche 3	600 à 799 €	2,25 €	<b>2,25 €</b>
Tranche 4	800 à 999 €	3,21 €	<b>3,21 €</b>
Tranche 5	1 000 à 1 199 €	3,53 €	<b>3,53 €</b>
Tranche 6	1 200 à 1 399 €	3,86 €	<b>3,86 €</b>
Tranche 7	1 400 et +	4,18 €	<b>4,18 €</b>

2°) pour les tarifs divers non soumis aux quotients familiaux

Repas	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Adultes	6,02 €	<b>6,02 €</b>
Stages sportifs jeunes	4,13 €	<b>4,13 €</b>
Stages sportifs encadrants/adultes	6,02 €	<b>6,02 €</b>
Crèche	3,06 €	<b>3,06 €</b>
Accompagnants au repas des anciens (70 ans et +)	17,85 €	<b>17,85 €</b>
Repas communal (anciens élus - agents communaux retraités)	17,85 €	<b>17,85 €</b>
Enfants du CPEA (Centre Psychothérapeutique Enfance et Adolescence)	3,21 €	<b>3,21 €</b>

Serviettes	Tarifs 2010	Tarifs 2011
1 <sup>ère</sup> inscription (2 serviettes)	5,00 €	<b>5,00 €</b>
Autre année	2,50 €	<b>2,50 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-331

La Commission des Finances, réunie le 23 novembre 2010, propose, pour l'année 2011, d'appliquer les tarifs suivants :

**• CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES ET DROITS FUNERAIRES**

**1 - CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES**

a- Terrains :

Durée de la concession	Anciens prix		Prix au 01.01.2011	
	minimum 2 m <sup>2</sup>	par m <sup>2</sup> supplément.	minimum 2 m <sup>2</sup>	par m <sup>2</sup> supplément.
15 ans	91,00 €	45,50 €	<b>92,00 €</b>	<b>46,00 €</b>
30 ans	254,00 €	127,50 €	<b>258,00 €</b>	<b>129,00 €</b>
50 ans	516,00 €	258,00 €	<b>524,00 €</b>	<b>262,00 €</b>

b - Colombariums :

Durée de la concession	Nature de l'emplacement	Anciens prix	Prix au 01.01.2011
15 ans	1 case	765,00 €	<b>776,00 €</b>

c - Cavernes :

Durée de la concession	Dimensions extérieures	Anciens prix		Prix au 01.01.2011	
		Prix du terrain	Prix des cavernes	Prix du terrain	Prix des cavernes
15 ans	70 x 60	70,00 €	215,00 €	<b>71,00 €</b>	<b>218,00 €</b>
30 ans	70 x 60	125,00 €	215,00 €	<b>127,00 €</b>	<b>218,00 €</b>
50 ans	70 x 60	220,00 €	215,00 €	<b>223,00 €</b>	<b>218,00 €</b>

## 2 - DROITS ET FOURNITURES FUNERAIRES

Désignation des prestations	Anciens prix	Prix au 01.01.2011
<u>1-Creusage, exhumation, location, caveau provisoire</u>		
.creusage fosse 1 profondeur	120,25 €	<b>126,00 €</b>
.creusage fosse 2 profondeurs	143,35 €	<b>150,00 €</b>
.creusage tombe d'enfant	71,65 €	<b>75,00 €</b>
.exhumation	166,45 €	<b>175,00 €</b>
.caveau provisoire (à la journée)	13,80 €	<b>14,00 €</b>
<u>2-Boîte plastique à ossements</u>		
.boîte 70 cm	60,20 €	<b>53,00 €</b>
.boîte 100 cm	75,75 €	<b>78,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-332

La Commission des Finances, réunie le 23 novembre 2010, **propose**, pour l'année 2011, **d'appliquer les tarifs** suivants :

### • LOCATION DES SALLES

#### I- L'EDEN

1- Durée d'utilisation et tarifs			Personnes privées ou morales habitant la commune
	jusqu'à 5 h	de 5 h à 10 h	
.anciens prix	41,00 €	71,50 €	plein tarif
<b>.prix au 01.01.2011</b>	<b>42,00 €</b>	<b>73,00 €</b>	
<b>2- Nettoyage (si non réalisé)</b>			
.anciens prix			39,00 € / h
<b>.prix au 01.01.2011</b>			<b>41,00 € / h</b>
<b>3- Cautions</b>			
<b>Caution salle :</b>			
.anciens prix			183,00 €
<b>.prix au 01.01.2011</b>			<b>185,00 €</b>
<b>Caution clés :</b>			
.anciens prix			16,50 €
<b>.prix au 01.01.2011</b>			<b>17,00 €</b>

<b>II- LES HALLES</b>				
-----------------------	--	--	--	--

Voir excel

### III - ESPACE GALATÉE

#### IV- SALLE HENRI BROUILLARD

Salles	Durée d'utilisation			Associations de la commune et à vocation culturelle	Entreprises, comités entreprise (commune et canton) Ets scolaires et asso. Canton	Personnes privées habitant la commune et Pont-Réan/Bruz dans le périmètre scolaire et personnel communal hors commune
	jusqu'à 5 h	5 à 10 h	10 à 16 h			
<b>n° 1</b> <u>Utilisation</u> anciens prix <b>prix au 1.1.2011</b> <u>Préparation salle et/ou répétition</u> anciens prix <b>prix au 1.1.2011</b>	56,00 € <b>57,00 €</b>	110,00 € <b>112,00 €</b>	137,00 € <b>139,00 €</b>	3 réunions gratuites par an au-delà 1/3 du tarif	3/4 du tarif	3/4 du tarif
<b>n° 1 + 2</b> <u>Utilisation</u> anciens prix <b>prix au 1.1.2011</b> <u>Préparation salle et/ou répétition</u> anciens prix <b>prix au 1.1.2011</b>	111,00 € <b>113,00 €</b>	219,00 € <b>222,00 €</b>	268,00 € <b>272,00 €</b>	3 réunions gratuites par an au-delà 1/3 du tarif	3/4 du tarif	3/4 du tarif
<b>n° 1 + 2 + 3</b> <u>Utilisation</u> anciens prix <b>prix au 1.1.2011</b> <u>Préparation salle et/ou répétition</u> anciens prix <b>prix au 1.1.2011</b>	155,00 € <b>157,00 €</b>	311,00 € <b>316,00 €</b>	377,00 € <b>383,00 €</b>	3 réunions gratuites par an au-delà 1/3 du tarif	3/4 du tarif	3/4 du tarif
<b>Cuisine</b>	anciens prix : 68,00 € <b>prix au 1.1.2011 : 69,00 €</b>			gratuit	plein tarif	plein tarif
<b>Cuisine sans fourneau ou bar (forfait)</b>	anciens prix : 31,00 € <b>prix au 1.1.2011 : 31,60 €</b>					
<b>Nettoyage non réalisé et/ou non remise en état des salles (à l'heure)</b>	anciens prix : 39,00 € <b>prix au 1.1.2011 : 41,00 €</b>			plein tarif	plein tarif	plein tarif
<b>Matériel</b> éclairage de scène	anciens prix : 51,00 € <b>prix au 1.1.2011 : 52,00 €</b>			3 réunions gratuites par an au-delà 1/2 du tarif	plein tarif	plein tarif
<b>Location matériel pour usage de la salle</b> .vaisselle rendue propre : repas par convive apéritif (forfait) .chaise supplémentaire	1,20 € ancien prix 1,20 € 39,60 € ancien prix 39,00 € 1,00 € ancien prix 1,00 €			gratuit	plein tarif	plein tarif
<b>Cautions</b> .par salle .vaisselle .clés	186,00 € ancien prix 183,00 € 91,00 € ancien prix 90,00 € 17,00 € ancien prix 16,50 €			néant plein tarif	plein tarif	plein tarif
<b>Réunions à but politique (uniquement à l'occasion des élections municipales et cantonales)</b> gratuité accordée pour l'utilisation des salles y compris le nettoyage -caution uniquement pour la vaisselle-						
<b>Organisation des classes d'âges de la Commune :</b> gratuité accordée pour l'utilisation des salles y compris la vaisselle (nettoyage à la charge des organisateurs)						

## V- SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE

Organismes privés -toutes utilisations-	Salle complète / à l'heure		½ salle / à l'heure	
	Prix au 01.01. 2010	Prix au 01.01.2011	Prix au 01.03. 2010	Prix au 01.01.2011
• location	43,00 €	<b>43,65 €</b>	22,00 €	<b>22,35 €</b>
• nettoyage - si non réalisé	39,00 €	<b>41,00 €</b>	39,00 €	<b>41,00 €</b>

\* Il est précisé que pour la ½ salle, l'effectif est limité à 19 pour respecter la réglementation incendie.

## VI- LOCATION DE SALLES AU COLLEGE

Salles	Prix au 1 <sup>er</sup> septembre 2010 (à l'heure)	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 (à l'heure)
Dojo	5,00 €	<b>5,10 €</b>
Tennis	2,60 €	<b>2,65 €</b>
Salle <i>Alain Colas</i>	5,00 €	<b>5,10 €</b>
Salle <i>Henri Brouillard</i>	5,00 €	<b>5,10 €</b>
Espace <i>Joséphine Baker</i> (par salle de danse)	2,00 €	<b>2,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions :

- **à l'unanimité** pour *l'Eden, les Halles, l'Espace Galatée, la salle polyvalente de la Mairie et la location de salles au Collège,*
- **par 23 voix POUR et 1 ABSTENTION** pour *la salle Henri Brouillard.*

N° 10-333

*La Commission des Finances*, réunie le 23 novembre 2010, **propose**, pour l'année 2011, **d'appliquer les tarifs Droits et Redevances divers.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition par **23 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

(excel droits et redevances divers)

N° 10-334

La Commission des Finances, réunie le 23 novembre 2010, **propose**, pour l'année 2011, **d'appliquer les tarifs** suivants :

• **BULLETIN MUNICIPAL - PUBLICITE**

Surface occupée par la publicité	Composition		1 n°		3 n°		année 11 n°	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
1/8 page	36,75 €	<b>38,60 €</b>	47,00 €	<b>50,00 €</b>	113,00 €	<b>119,00 €</b>	261,00 €	<b>274,00 €</b>
Option photo	37,80 €	<b>39,70 €</b>						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-335

La Commission des Finances, réunie le 23 novembre 2010, **propose**, pour l'année 2011, **d'appliquer les tarifs** suivants :

• **TAXE D'URBANISME**

**PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS POUR LA REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT**

Ancien prix	Prix au 01.01.2011
2 044,00 €	<b>2 075,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-336

La Commission des Finances, réunie le 23 novembre 2010, **propose**, pour l'année 2011, **d'appliquer les tarifs** suivants :

• **PERMISSIONS DE VOIRIE ET DROITS DE PLACE**

Nature de l'occupation du domaine public	Anciens prix	Prix au 01.01.2011
<b>1- Permission de voirie</b>		
<b>Droit annuel pour occupation</b>		
.terrasse de café, crêperie, restaurant... (ml)	45,00 €	<b>45,70 €</b>
.canalisation d'eau (ml)	19,00 €	<b>19,30 €</b>
.ligne électrique souterraine (ml)	19,00 €	<b>19,30 €</b>
<b>Redevance forfaitaire pour remise en état ultérieure de la chaussée</b>		
.pour voies communales et chemins ruraux revêtus	130,00 €	<b>132,00 €</b>
.pour chemins ruraux non revêtus	104,00 €	<b>105,50 €</b>
<b>2- Droits de place (ml)</b>		
.passagers (par marché)	0,90 €	<b>0,95 €</b>
.abonnements (48 marchés par an)	25,00 €	<b>25,50 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-337

La Commission des Finances, réunie le 23 novembre 2010, **propose**, pour l'année 2011, **d'appliquer les tarifs** suivants :

• **ASSAINISSEMENT**

	Anciens prix	Prix au 01.01.2011
<b>Dépôt de matière de vidange au m3</b>	19,50 €	<b>19,80 €</b>
<b>Caution pour badge</b>	85,00 €	<b>86,30 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-338

La Commission des Finances, réunie le 23 novembre 2010, **propose**, pour l'année 2011, **d'appliquer les tarifs** suivants :

• **SINISTRES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - MOBILISATION DE VEHICULES POUR REPARATION**

Véhicules	Ancien prix à l'heure	Prix au 01.01.2011 à l'heure
Pour les véhicules d'un PTC ≤ à 1 250 kg	8,10 €	<b>8,25 €</b>
Pour les véhicules d'un PTC compris entre 1 250 et 3 500 kg	12,00 €	<b>12,20 €</b>
<b>Mise à disposition</b>		
Mise à disposition de personnel communal	23,85 €	<b>25,00 €</b>
Mise à disposition d'un camion avec chauffeur	65,75 €	<b>69,00 €</b>
Mise à disposition d'un tractopelle avec chauffeur	76,20 €	<b>80,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-339

La Commission des Finances, réunie le 23 novembre 2010, **propose**, pour l'année 2011, **d'appliquer les tarifs** suivants :

• **TRAVAUX DE VOIRIE EXCEPTIONNELS**

Nature des travaux	Anciens prix	Prix au 01.01.2011
Revêtement bi-couche (m <sup>2</sup> )	5,05 €	<b>5,15 €</b>
Revêtement tri-couche (m <sup>2</sup> )	7,50 €	<b>7,60 €</b>
Revêtement d'enrobé (m <sup>2</sup> )	20,50 €	<b>20,80 €</b>
Dépose et repose de bordures (ml)	40,50 €	<b>41,10 €</b>
<b>Mise à disposition (à l'heure)</b>	Anciens prix	<b>Prix au 01.01.2011</b>
Mise à disposition de personnel communal	23,85 €	<b>25,00 €</b>
Mise à disposition d'un camion avec chauffeur	65,75 €	<b>69,00 €</b>
Mise à disposition d'un tractopelle avec chauffeur	76,20 €	<b>80,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

**• ENFANCE JEUNESSE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - TARIFICATION 2011**

Par délibération n° 06-153 en date du 17 juillet 2006, le Conseil Municipal a, notamment, autorisé le Maire à signer le contrat de délégation de service public des secteurs Enfance Jeunesse avec l'UFCV.

Conformément à l'article 5-1 du contrat, l'UFCV a remis à la Commune une proposition de tarification des activités pour l'année 2011.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 23 novembre 2010, **propose pour 2011 de retenir les tarifs** suivants :

Dossiers	Anciens prix	Prix au 01.01.2011
frais de dossier 1 enfant	9,30 €	<b>9,30 €</b>
frais de dossier 2 enfants	13,40 €	<b>13,40 €</b>

Accueil périscolaire (par tranche)	Anciens prix au 01.09.2010		Prix au 01.01.2011	
	Matin ou soir 1 séance	Matin et soir 2 séances	Matin ou soir 1 séance	Matin et soir 2 séances
Tranche 1 0 - 399	0,75 €	1,16 €	<b>0,75 €</b>	<b>1,16 €</b>
Tranche 2 400 - 599	1,03 €	1,60 €	<b>1,03 €</b>	<b>1,60 €</b>
Tranche 3 600 - 799	1,31 €	2,04 €	<b>1,31 €</b>	<b>2,04 €</b>
Tranche 4 800 - 999	1,87 €	2,91 €	<b>1,87 €</b>	<b>2,91 €</b>
Tranche 5 1 000 - 1 199	2,06 €	3,20 €	<b>2,06 €</b>	<b>3,20 €</b>
Tranche 6 1 200 - 1 399	2,24 €	3,49 €	<b>2,24 €</b>	<b>3,49 €</b>
Tranche 7 1 400 et +	2,43 €	3,78 €	<b>2,43 €</b>	<b>3,78 €</b>

Accueil de loisirs	Anciens prix	Prix au 01.01. 2011	Anciens prix	Prix au 01.01. 2011
	Journée hors Commune		Journée Commune	
T1: 0 à 399	5,24 €	<b>5,24 €</b>	3,47 €	<b>3,47 €</b>
T2: 400 à 599	7,16 €	<b>7,16 €</b>	4,74 €	<b>4,74 €</b>
T3: 600 à 799	9,12 €	<b>9,12 €</b>	6,04 €	<b>6,04 €</b>
T4: 800 à 999	13,06 €	<b>13,06 €</b>	8,62 €	<b>8,62 €</b>
T5: 1000 à 1199	14,36 €	<b>14,36 €</b>	9,48 €	<b>9,48 €</b>
T6: 1200 à 1399	15,67 €	<b>15,67 €</b>	10,34 €	<b>10,34 €</b>
T7: 1400 et +	16,97 €	<b>16,97 €</b>	11,20 €	<b>11,20 €</b>
	½ journée hors Commune		½ journée hors Commune	
T1: 0 à 399	3,56 €	<b>3,56 €</b>	2,36 €	<b>2,36 €</b>
T2: 400 à 599	4,87 €	<b>4,87 €</b>	3,22 €	<b>3,22 €</b>
T3: 600 à 799	6,20 €	<b>6,20 €</b>	4,11 €	<b>4,11 €</b>
T4: 800 à 999	8,85 €	<b>8,85 €</b>	5,87 €	<b>5,87 €</b>
T5: 1000 à 1199	9,74 €	<b>9,74 €</b>	6,45 €	<b>6,45 €</b>
T6: 1200 à 1399	10,62 €	<b>10,62 €</b>	7,04 €	<b>7,04 €</b>
T7: 1400 et +	11,51 €	<b>11,51 €</b>	7,62 €	<b>7,62 €</b>

N° 10-341

### **VENTE D'UN TERRAIN AUX POMPES FUNEBRES LA BRUZOISE**

Par courrier en date du 4 octobre 2010, Madame Chantal BEGUINEL, gérante des Pompes Funèbres *La Bruzoise*, sollicite l'acquisition d'environ 2 000 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée Section B n° 1044 afin d'y construire une chambre funéraire (plan en *annexe*).

*La Commission de l'Urbanisme*, réunie le 12 octobre 2010, a émis un avis favorable sur le volet urbanistique de ce projet.

*La Commission des Finances*, réunie le 23 novembre 2010,

Considérant l'intérêt de pouvoir disposer d'un tel équipement sur la Commune,

Considérant l'avis de France Domaine en date du 3 novembre 2010,

#### **Propose :**

- 1°) **de vendre** aux Pompes Funèbres *La Bruzoise* ou à toute autre entité juridique qui viendrait à se créer ultérieurement, 1 995 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle B n° 1044 selon le document d'arpentage qui a été établi par un géomètre expert aux frais de l'acquéreur, au prix de 12,50 € le m<sup>2</sup> ;
- 2°) **d'autoriser le Maire à signer** l'acte notarié correspondant qui sera passé par le ministère de Maître RENAUDON-BRUNETIERE, notaire associé à Guichen aux frais du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-342

### **PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE VOIE AUX GREES MADAME**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2° d, L 332-II-1 et L 332-II-2,

Vu la délibération n° 05-148 en date du 27 juin 2005 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la Commune,

Considérant que l'urbanisation future de terrains aux *Grées Madame* nécessite un aménagement de voirie sur une longueur de 50 ml comprenant des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces verts et d'éclairage public pour un coût estimé à 34 000 € HT,

Considérant que l'ensemble des travaux bénéficieront aux riverains de la nouvelle voie à l'exception des parcelles cadastrées Section B 1295, 1291, 916, 959, 958, 1254,

*La Commission des Finances*, réunie le 23 novembre 2010, **propose :**

- 1°) **de s'engager à réaliser les travaux** de création d'une voie nouvelle au niveau du *secteur des Grées Madame* dont le coût total estimé s'élève à 34 000 € HT correspondant aux dépenses suivantes :

- création d'une voie sur 50 ml :  
(voirie, bordures, éclairage public, espaces verts, réseaux EU et EP) ..... 31 000 € HT
- dépenses d'études ..... 3 000 € HT

- 2°) **de fixer à 34 000 € la part** du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers ;
- 3°) **de préciser que les terrains concernés sont situés** suivant le *plan joint en annexe n° 3* dans une bande de 80 mètres de part et d'autre de la voie à l'exception des parcelles cadastrées Section B n° 1295, 1291, 916, 959, 958, 1254;
- 4°) **de fixer le montant de la participation** due au mètre carré de terrain desservi à 2,64 € ;
- 5°) **que les montants de la participation due** par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice TP 01 (base octobre 2010). Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée à la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou à la signature des conventions visées à l'article L 332-II-2 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-343

### **ACQUISITION FONCIERE A LA SAFER D'UNE PARCELLE SISE A LA CHOUANNAIS**

Par délibérations n° 08-191 en date du 7 juin 2008 et n° 09-104 en date du 26 mai 2009, le Conseil Municipal a confié à la SAFER BRETAGNE une mission de veille foncière opérationnelle sur les Communes de Guichen et de Lassy dans le but de constituer progressivement des réserves foncières destinées à faciliter la réalisation des projets d'aménagement de la Commune tout en préservant l'équilibre entre le développement de l'agriculture et celui des autres activités.

Dans le cadre de cette convention, la SAFER a informé la Commune qu'elle se portait acquéreur des terres de la *ferme de la Chouannais* et notamment de la parcelle cadastrée Section YO n° 76 de 12 757 m<sup>2</sup>.

La Commune a fait savoir qu'elle était intéressée par l'acquisition d'une partie de ce terrain soit 422 m<sup>2</sup> afin de permettre la continuité piétonne entre les chemins d'exploitation n° 142 et 143, conformément au Plan Local d'Urbanisme (plan en *annexe*).

Considérant l'accord donné par la SAFER le 29 octobre 2010,

Les *Commissions de l'Urbanisme et des Finances*, réunies respectivement les 9 et 23 novembre 2010, **proposent** :

- 1°) **d'acquérir un terrain de 422 m<sup>2</sup>** à prendre dans la parcelle cadastrée Section YO n° 76 au prix de revente de la SAFER, soit 312,48 € se décomposant comme suit :

- prix principal d'acquisition .....	134,23 €
- frais d'acquisition .....	23,25 €
- rémunération de la SAFER ( <i>forfait</i> ) .....	155,00 €

- 2°) **d'autoriser le Maire à signer** toutes les pièces y afférant et notamment l'acte notarié qui sera passé par le ministère de Maître RENAUDON-BRUNETIERE, notaire à Guichen, aux frais de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-344

**ACQUISITION / AMELIORATION D'IMMEUBLES BATIS ET NON BATIS POUR LA CREATION DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A LA FERME DU ROCHER - CESSION A LA SA HLM LES FOYERS - EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT**

Par délibération n° 10-192 en date du 29 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé de céder à l'euro symbolique à la SA HLM *Les Foyers*, la parcelle non bâtie cadastrée Section K n° 70 de 440 m<sup>2</sup> et une partie de la parcelle bâtie (environ 1 400 m<sup>2</sup>) cadastrée Section K n° 151 selon le document d'arpentage qui sera établi par un géomètre expert aux frais de l'acquéreur.

Par courrier en date du 26 octobre 2010, la SA HLM *Les Foyers* sollicite l'exonération de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) pour ce projet d'acquisition / amélioration de trois logements locatifs à la *Ferme du Rocher*, en vertu de l'article 1585c du Code Général des Impôts.

*La Commission des Finances*, réunie le 23 novembre 2010, **propose d'exonérer de la TLE** le projet de la SA HLM *Les Foyers* ci-dessus exposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-345

**DENOMINATION D'UN EQUIPEMENT PUBLIC - MODIFICATIF**

Par délibération n° 10-208 en date du 12 juillet 2010, le Conseil Municipal a décidé de dénommer les salles d'expression corporelle Complexe *Joséphine Baker*.

Cependant, le terme *Complexe* n'est pas adapté à l'équipement.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'en modifier la dénomination comme suit :

*Espace Joséphine Baker.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-346

**MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE POUR TOUS - MODIFICATIF**

Par délibération n° 09-210 en date du 29 septembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition notamment avec *Bibliothèque pour Tous* pour trois agents territoriaux :

- 1 à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,
- 1 à 17,50 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,
- 1 à 17,50 heures hebdomadaires à compter du 8 septembre 2009.

Cependant, considérant :

- le départ en disponibilité au 1<sup>er</sup> avril 2010 de l'un des agents à 17,50 heures hebdomadaires,
  - le passage à temps plein au 1<sup>er</sup> mars 2010 de l'autre agent à 17,50 heures hebdomadaires,
  - la municipalisation de la bibliothèque de Guichen au 1<sup>er</sup> mai 2010,
- la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux à *Bibliothèque pour Tous* doit être modifiée.

C'est pourquoi, la *Commission des Finances*, réunie le 23 novembre 2010, **propose** :

- **d'autoriser le Maire à signer** avec *Bibliothèque pour Tous* un avenant à la convention pour la mise à disposition des agents territoriaux suivants :

1 agent à temps plein du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril à la bibliothèque de Guichen et de Pont-Réan  
puis à 10 heures par mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010 à la bibliothèque de Pont-Réan,

1 agent à 17,50 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2010 à la bibliothèque de Guichen,

1 agent à 17,50 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février  
puis à temps plein du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2010 à la bibliothèque de Guichen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-347

### **PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Un agent de la restauration et d'entretien affecté au Groupe Scolaire de Pont-Réan demande à réduire son temps de travail annuel de 132,75 heures (soit  $\frac{3}{4}$  heure par jour scolaire et 3 jours de grand ménage), ce qui nécessite de les attribuer à un autre agent.

C'est pourquoi, la *Commission des Finances*, réunie le 23 novembre 2010, **propose de modifier** comme suit **le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010** :

Ancien emploi	Nouvel emploi
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (à raison de 27,75 heures hebdomadaires) Emploi créé par délibération n° 01-229 en date du 26 novembre 2001	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (à raison de 25 heures hebdomadaires)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (à raison de 22,25 heures hebdomadaires) Emploi créé par délibération n° 10-209 en date du 12 juillet 2010	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (à raison de 25,75 heures hebdomadaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-348

### **PETITE ENFANCE - FONDS DE CONCOURS D'ACSOR - ACCEPTATION**

La Communauté de Communes *ACSOR* a attribué un fonds de concours à chaque Commune pour sa politique enfance.

Cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de chacun des conseils municipaux acceptant le montant accordé et précisant l'objet du fonds de concours, à savoir le financement d'un équipement ou le financement du fonctionnement d'un équipement.

C'est pourquoi, la *Commission des Finances*, réunie le 23 novembre 2010, **propose d'accepter le fonds de concours** d'ACSOR d'un montant de 23 261,49 € et de le destiner au financement des frais d'investissement et de fonctionnement des structures d'accueil des enfants de 0-3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 10-349

**ENSEIGNEMENT - SPECTACLE DE NOËL - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT**

Un spectacle de Noël est proposé aux écoles publique *Marcel Greff* et privée *Sainte-Marie* de Pont-Réan les 7 et 9 décembre 2010, à l'Espace Galatée.

Aussi, il est nécessaire de mettre en place un transport en car pour les élèves de ces écoles.

*La Commission des Finances*, réunie le 23 novembre 2010, **propose** :

- **de prendre en charge le transport** des enfants avec les transports BOURREE VOYAGES dont le coût s'élève à la somme de 464 € pour 5 cars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

---

## II- LES HALLES

1 - DUREE D'UTILISATION ET TARIFS				Associations de la Commune	Entreprises, Comités d'entreprise (Commune et Canton) Ets scolaires et asso. canton	Personnes privées habitant la Commune et personnel communal hors commune	Entreprises et comités d'entreprise hors canton et Chambres consulaires
jusqu'à 5 h 00	de 5 h 00	de 5 h 00 à 10 h 00	de 10 h 00 à 16 h 00				
Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2010							
152,00 €	305,00 €		370,00 €	3 réunions gratuites gratuites par an au-delà 1/3 du tarif	3/4 tarif	3/4 tarif	plein tarif
3/4 tarif 114,00 €	3/4 tarif 228,75 €		3/4 tarif 277,50 €				
Prix au 1er janvier 2011							
154,00 €	310,00 €		376,00 €				
3/4 tarif 115,50 €	3/4 tarif 232,50 €		3/4 tarif 282,00 €				
<b>Préparation salle et/ou répétition</b>							
Prix au 1er janvier 2010							
92,00 €	185,00 €		219,00 €				
3/4 tarif 69,00 €	3/4 tarif 138,75 €		3/4 tarif 164,25 €				
Prix au 1er janvier 2011							
93,00 €	188,00 €		222,00 €				
3/4 tarif 69,75 €	3/4 tarif 141,00 €		3/4 tarif 166,50 €				
<b>2 - NETTOYAGE (si non réalisé)</b>							
Tarif 2010 : 39,00 € l'heure				Tarif 2011 : 41,00 € l'heure			
<b>3 - CAUTIONS</b>							
Tarifs 2010				Tarifs 2011			
Caution salle : 535,00 € Caution par clé : 16,50 €				Caution salle : 543,00 € Caution par clé : 17,00 €			

III- ESPACE GALATEE

Locations	Tarif journée -colonnes 3-4-5-7 et 6 en partie-				Associations Ets scolaires commune, Associations à vocation cantonale	Entreprises, C.E. de la commune ou du canton Ets scolaires et	Associations, Ets scolaires hors canton Département Région (hors social)	Entreprises, C.E. hors canton et Chambres consulaires				Réunions à but politique - Elections		
	anciens prix		prix au 1.1.2011					anciens prix		prix au 1.1.2011		municipale / cantonale	autres élections	
	journée forfait 10 h	1/2 journée forfait 5 h	journée forfait 10 h	1/2 journée forfait 5 h				journée forfait 10 h	1/2 journée forfait 5 h	journée forfait 10 h	1/2 journée forfait 5 h			
<b>salle spectacle et hall</b> (100 personnes prépa.salle et/o	776,00 €	540,00 €	788,00 €	548,00 €	gratuit pour 3 utilisat./an au-delà 1/3 tarif	1ère réunion de l'année 1/2 tarif, puis plein tarif	plein tarif	1 031,00 €	633,00 €	1 046,50 €	642,50 €	gratuit	plein tarif	
<b>Hall</b> (100 personnes mini) utilisation prépa.salle et/o	402,00 €	282,00 €	408,00 €	286,00 €					618,00 €	421,00 €	627,00 €	427,00 €	gratuit	plein tarif
<b>Salle réunion</b> n° 2 n° 3 n° 4 n° 2 + 3	119,00 €	59,00 €	121,00 €	60,00 €	gratuit				plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	gratuit	plein tarif
<b>Cuisine</b> .chambre froide .cuisine compl .vaisselle rendue propre repas par con apéritif (forfa	57,00 €		58,00 €		gratuit	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	gratuit	plein tarif	
<b>Matériel</b> éclairage de sc sono avec miro micro HF vidéoprojecteur rétroprojecteur télévision lecteur dvd magnétoscope chaise supplém Aide technique Préparation so forfait 4 heures	51,00 €		51,80 €		gratuit pour 3 utilisat./an au-delà 1/2 tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	gratuit	plein tarif	
<b>Nettoyage si non réalisé et/ou non remise en état des salles</b>	39,00 € / heure		41,00 € / heure		gratuit 3 utilisat. + 1 répétition /an au-delà 1/2 tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	gratuit	plein tarif	
<b>Dépassement horaire</b> salle spectacle + hall	128,00 € / heure		130,00 € / heure		gratuit	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	gratuit	plein tarif	
<b>Caution</b> salle spectacle hall (100 perso par salle de réu matériel audio- vaisselle par clé	704,00 €		715,00 €		néant	plein tarif	plein tarif	444,00 €		451,00 €		gratuit	plein tarif	
	91,00 €		92,50 €		néant							gratuit		
	181,00 €		184,00 €		néant							gratuit		
	90,00 €		91,00 €		plein tarif							plein tarif		
	16,50 €		17,00 €		plein tarif							plein tarif		

**DROITS ET REDEVANCES DIVERS**

Nature des services ou des prestations	Anciens prix	Prix au 01.01.2011
<b>Photocopies</b>		
<u>pour personnes privées</u> (photocopieur <i>Mairie</i> )		
.format commercial	0,25 €	<b>0,25 €</b>
.double format	0,35 €	<b>0,35 €</b>
.recto-verso	prix doublé	<b>prix doublé</b>
<u>pour associations</u> (photocopieur <i>Espace Galatée et maison des associations</i> )		
.carte de 50 photocopies A4	2,65 €	<b>2,70 €</b>
.carte de 100 photocopies A4	5,30 €	<b>5,40 €</b>
.photocopie sur papier couleur A4	0,10 €	<b>0,10 €</b>
.pour format A3 tarif doublé	0,20 €	<b>0,20 €</b>
<b>Caution</b>		
.carte magnétique Espace Galatée, Alain Colas, Henri Brouillard	12,00 €	<b>12,15 €</b>
.transpondeur judo/tennis et Espace Joséphine Baker	56,00 €	<b>57,00 €</b>
.clés maison des associations	16,50 €	<b>17,00 €</b>
<b>Communication documents administratifs</b>		
.photocopie A4	0,18 €	<b>0,18 €</b>
.disquette	1,83 €	<b>1,83 €</b>
.dossier du PLU	131,33 €	<b>131,33 €</b>
.CD ROM	2,75 €	<b>2,75 €</b>
.tirage plan AO Noir	0,84 €	<b>0,84 €</b>
.tirage plan AO Couleur	5,38 €	<b>5,38 €</b>
<b>Fourrière animale</b> : forfait déplacement	23,00 €	<b>23,35 €</b>
<b>Manèges et cirques</b> (chapiteaux, arènes, gradins et spectacles de marionnettes)	-	<b>d'occupation du</b>
<b>Location de barrières</b> : par barrière et par 48 h	3,90 €	<b>3,95 €</b>
<b>Location tables et chaises aux particuliers</b> : par 48 h		
.table	-	<b>3,00 €</b>
.chaise	0,40 €	<b>0,40 €</b>
<b>Tarif de remplacement de la vaisselle</b>		
.verre Normandie Arcoroc 23 cl	1,60 €	<b>1,60 €</b>
.verre Normandie Arcoroc 16,5 cl	1,60 €	<b>1,60 €</b>
.flûte Normandie Arcoroc 14,8 cl	1,60 €	<b>1,60 €</b>
.assiette Élégance blanche PL n° 3	4,25 €	<b>4,25 €</b>
.assiette Élégance blanche PL n° 6	3,30 €	<b>3,30 €</b>
.tasse à café 9,5 cl Élégance blanche	2,70 €	<b>2,70 €</b>
.soucoupe café Élégance blanche	2,40 €	<b>2,40 €</b>
.couteau table scie Express MP lame scie	1,60 €	<b>1,60 €</b>
.fourchette table Express MP lame scie	0,80 €	<b>0,80 €</b>
.cuillère café Echo standard 18/10	0,80 €	<b>0,80 €</b>
.cuillère table uni Echo	0,80 €	<b>0,80 €</b>
.bol	-	<b>2,00 €</b>
.corbeille	-	<b>5,00 €</b>
<b>Recharge papier pour chevalet de conférence</b>	7,80 €	<b>7,90 €</b>
<b>Etiquette-adresse des électeurs (pour la Préfecture)</b>	0,07 €	<b>0,07 €</b>
<b>Elimination dépôt sauvage d'ordures, abandon de voiture</b>		
<b>enlèvement carcasse voiture</b>	193,00 €	<b>196,00 €</b>
<b>Réalisation de documents demandés par un établissement de coopération intercommunale</b>		
.mise en page (1)	380	<b>380</b>
.réalisation (1)	364	<b>364</b>
.fourniture à l'unité :		
ramette de papier A4 blanc	4,00 €	<b>4,05 €</b>
pot d'encre	34,50 €	<b>35,00 €</b>
plaque A4	1,80 €	<b>1,80 €</b>
plaque A3	2,20 €	<b>2,25 €</b>
ramette de papier A3 blanc	8,00 €	<b>8,15 €</b>

(1) indice brut (prix de l'heure)